



ARRÊTÉ N° EMP-2020-15

97120200415102

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de la région Guadeloupe

Transmis au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Basse-Terre le 15 avril 2020

Visé Le : 15.05.2020



MME Marie-Louise THIBET
Directrice Générale des Services

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V971200400015323001	Attaché Attaché principal	RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	Mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	Communauté de communes de Marie- Galante 97112 Grand-bourg	14/04/2020	15/05/2020

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20200415-EMP-2020-15-AR
Date de télétransmission : 15/04/2020
Date de réception préfecture : 15/04/2020